

COMMUNE

DE

VALLANGOUJARD

Conseil municipal, en bref...

SÉANCE DU 29 MARS 2017

Impôts 2017

Les taux communaux des trois taxes sont maintenus identiques en 2017.

Fibre optique

Le réseau départemental de fibre optique est lancé. Les habitations de Vallangoujard seront raccordées d'ici environ un an. Pour la construction du nœud de raccordement de Vallangoujard, la

Commune cède pour 3 500 € à « Val d'Oise Fibre » 35 m² juste derrière le bâtiment France Télécom, place de la Libération.

Frelons asiatiques

La Commune décide de confier à la Communauté de communes la lutte contre les frelons asiatiques. Il est, en effet, assez difficile de trouver les professionnels qualifiés et l'action gagne à être conduite sur une plus large échelle territoriale.

Assainissement

Les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être déversées dans le réseau collectif des eaux usées. Les eaux pluviales des toitures en bordure de voie doivent être conduites soit à la rue (caniveau), les autres doivent être infiltrés dans les jardins particuliers.

Des contrôles sont effectués pour vérifier les installations.

Pour protéger l'eau profonde, il est interdit de laver sa voiture ailleurs que dans les stations de lavage.

Frelons asiatiques

Les frelons asiatiques (pattes jaunes) sont un danger pour les abeilles.

Il est possible de les capturer dans des pièges adaptés.

Il est indispensable de détruire leurs nids.

La communauté de communes assure la lutte contre les frelons asiatiques et prend les dépenses à sa charge.

Le Foyer rural organise une réunion d'information salle Jean Dréville, jeudi 18 mai à 18h30.

Chiens

Tout propriétaire de chien doit ramasser et emporter les déjections de son animal dans un sac qu'il aura pris avec lui.

Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Les infractions sont passibles d'amende conformément aux règles en vigueur.

Listes électorales

Afin que la commune puisse tenir à jour la situation de chaque électeur et éviter des difficultés lors de scrutins, il est indispensable de communiquer à la mairie tout changement d'adresse ou d'état civil, ainsi que toute erreur constatée sur la carte d'électeur. En effet, une situation erronée est susceptible d'entraîner une radiation des listes.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
http://www.vallangoujard.fr

| | |
|----------|---------------|
| Lundi | 17h00 à 19h00 |
| Mercredi | 10h00 à 12h00 |
| Vendredi | 10h00 à 12h00 |
| Samedi | 10h00 à 12h00 |

Agenda

- ✓ **18 mai 18h30 salle J Dréville :** les frelons asiatiques
- ✓ **11 et 18 juin, 8h-20h :** élections (penser aux procurations)
- ✓ **11 juin, rue du Sausseron :** vide grenier du Foyer rural
- ✓ **24 juin, 10h :** fête de l'école

Horaires / tonte et travaux bruyants
Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et fériés de 10h à 12h

Feux extérieurs

Les **feux extérieurs** de toute nature (y compris de simples branchages, de palettes, etc...) sont strictement interdits.

Urbanisme

Des permanences de l'Architecte des Bâtiments de France sont tenues au service de la Communauté de communes chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme, en mairie d'Ennery.

Prendre rendez-vous (places limitées), auprès de Marie-Alice BOIZOT au 01 34 41 61 37.